

Procès Verbal du conseil municipal
du vendredi 31 mars 2023 à 19h00

Nombre de membres : 11

Présents : 9

Absents : 2

Procurations : 0

Votants : 9

Etaient présents :

Marie-Pierre DRAIN, Maire de Lalley,
Sandrina SIMOES, Première adjointe,
Guy ZANARDI, Deuxième adjoint,
Jean-François CLAUDE, Troisième adjoint,
Jacques CAUCHARD, Conseiller Municipal
Guillaume GIRAUD, Conseiller Municipal,
Bernd HOFMANN, Conseiller Municipal,
Marion MICOUD, Conseillère Municipale,
Philippe SIONNEAU, Conseiller Municipal

Elise CHAFKI, Conseillère Municipale, absente, pas de pouvoir
Myriam PASCALE, Conseillère Municipale, absente, pas de pouvoir

Le Quorum étant atteint, Madame la Maire, Présidente du Conseil, Municipal, ouvre la séance du 31 mars à 19h00.
Aucune Excuse et procuration. Elle souhaite la bienvenue à Emilie DAVID, secrétaire de la commune qui participera à cette réunion.

Madame la Maire demande à l'assemblée du conseil de désigner un secrétaire pour cette séance. Sans réponse, elle propose cette tâche à Jean-François CLAUDE qui accepte.

Jean-François CLAUDE est désigné à l'unanimité des membres présents pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame la Maire demande aux conseillers de bien vouloir signer la feuille de présence pour ce conseil.

Madame la Maire demande au Conseil si tout le monde a été destinataire du compte rendu du Conseil Municipal, en date du 17 décembre 2022. Elle demande si le contenu de ce compte rendu est fidèle aux débats, pour faciliter elle en rappelle les questions qui étaient à l'ordre du jour. Elle demande s'il y a des remarques ou des demandes de modifications.

- 1, PARTAGE DE LA TAXE AMENAGEMENT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIEVES
- 2, DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE
- 3, DECISION MODIFICATIVE AJUSTEMENT CREDITS DE FIN D'ANNEE PRINCIPAL ET/OU EAU-ASSAINISSEMENT
- 4, ENGAGEMENT DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2023 - BUDGET DE LA COMMUNE
- 5, ENGAGEMENT DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2023 - BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT
- 6, DETERMINATION DU MONTANT DES LOYERS DE L'APPARTEMENT DE L'ANCIENNE POSTE + DU GARAGE ET DU STUDIO -MISE EN LOCATION
- 7, FORET : DESTINATION DES BOIS FEUILLUS ISSUS DE LA PARCELLE 35

Aucune remarque n'étant émise, Madame la Maire, propose alors de passer au vote :

| | |
|--------------|---|
| Pour : | 9 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Elle fait circuler la feuille d'émargement pour l'approbation du PV du conseil du 17 décembre 2022.

Madame la Maire propose de passer à l'ordre du jour communiqué aux conseillers municipaux dans la convocation du conseil en date du 27 mars 2023, la liste des délibérations à voter par le Conseil municipal : Il est précisé que pour chaque question

mise à l'ordre du jour, les documents afférents ont été communiqués aux membres du Conseil par courriers électroniques avec la convocation du 27 mars 2022.

Madame la Maire ouvre les débats en donnant le contenu de l'ordre du jour du présent conseil :

- 1) Approbation du compte de gestion 2022 pour le budget principal de la commune
- 2) Approbation du compte administratif 2022 pour le budget principal de la commune
- 3) Affectation des résultats 2022 au budget principal de la commune 2023
- 4) Vote des taux des taxes directes locales 2023
- 5) Vote des subventions aux associations versées au titre du budget 2023
- 6) Vote du budget primitif 2023 de la Commune
- 7) Approbation du compte de gestion 2022 pour le budget de l'eau et de l'assainissement
- 8) Approbation du compte administratif 2022 pour le budget de l'eau et de l'assainissement
- 9) Affectation des résultats 2022 au budget 2023 de l'eau et de l'assainissement
- 10) Vote du budget primitif 2023 de l'eau et de l'assainissement
- 11) Approbation du compte de gestion 2022 pour le budget de l'auberge
- 12) Approbation du compte administratif 2022 pour le budget de l'auberge
- 13) Affectation des résultats 2022 au budget 2023 de l'auberge
- 14) Vote du budget primitif 2023 de l'auberge
- 15) Rénovation logement communal - Demande de subvention

Madame la Maire propose d'entrer dans le vif du sujet : l'étude des comptes Administratifs ; des comptes de Gestion et des Budgets prévisionnels pour la Commune, de l'Eau, et de l'Auberge. Elle passe la parole à madame Sandrina SIMOES, première adjointe en charge des affaires financières de la Commune.

Madame SIMOES, remercie Madame la Maire et prend la parole en rappelant que la réunion du conseil Municipal de ce soir est l'aboutissement d'un long processus d'échange entre les membres du conseil municipal et de la réunion de travail de la commission financière. Au cours de cette dernière, qui a eu lieu le 24 mars 2023 de 19h30 à 23 heures l'ensemble des documents soumis au vote du Conseil Municipal de ce soir, ont été largement détaillés. Afin de faciliter la compréhension des débats, Madame SIMOES a préparé une synthèse pour les trois budgets.

1 Approbation du compte de gestion 2022 pour le budget principal de la commune

Madame la Première adjointe affiche sur le vidéoprojecteur le compte de gestion de la commune elle en donne les explications et fait remarquer que ce compte de Gestion est exactement en cohérence avec le compte administratif qui sera le sujet du second point à l'ordre du jour. Ayant répondu aux dernières questions des conseillers municipaux, elle propose de passer au vote. Ce dernier donne les résultats suivants

| | |
|--------------|---|
| Pour : | 9 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

2 Approbation du compte administratif 2022 pour le budget principal de la commune

Après avoir remercié le conseil municipal, Madame la première Adjointe, en responsabilité des finances, passe à l'étude du compte Administratif de la Commune. ; qui s'articule ainsi :

La Section de Fonctionnement s'élève en Dépenses à 296 849.69€, en Recettes à 374192.49 € et un excédent reporté de 140 439.37€.
La Section d'Investissement s'élève en Dépenses 118 346.13 € et en Recettes à 26 009.23 € et un excédent reporté de 31 412.67 €.

Le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2022 dégage un excédent de Fonctionnement de 217 782.17€

Le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2022 dégage un déficit d'investissement de -92 336.90€

L'exposé et les explications étant terminées, Madame la Maire en tant ordonnateur du budget, se retire puisque c'est sur sa gestion que va porter le vote et lui en donner le quitus. Les résultats du vote sont :

| | |
|--------------|---|
| Pour : | 8 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

3 Affectation des résultats 2022 au budget principal de la commune 2023

Madame la maire ayant réintégré la salle du conseil, remercie le conseil pour son vote.

Madame la première adjointe, chargée des finances propose de passer à l'affectation des résultats ; elle propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Les reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 31 412.67€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 140 439.37€.

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : -92 336.9 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 77 342.8€

Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 151 807.94€

Les résultats du vote sont les suivants :

| | |
|--------------|---|
| Pour : | 9 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

4) Vote des taux des taxes directes locales 2023

Concernant l'établissement du taux des taxes directes, Madame la Première Adjointe propose de ne pas procéder à l'augmentation des taux. Elle considère que la situation inflationniste actuelle pénalise de nombreuses personnes. D'autant plus que la base des taxes va augmenter de 7 à 8% .

Pour rappel les taux sont :

- Taxe sur Foncier Bâti : 30,42 %,
- Taxe sur Foncier non bâti : 51,64 %.
- Taxe habitation : 13.58 %

(la réforme de la taxe d'habitation s'est achevée en 2022 ; ainsi les collectivités territoriales ont retrouvé la capacité à voter la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et autres meublés non -destiné à l'habitation.)

L'ensemble des conseillers approuvent et passe au vote :

| | |
|--------------|---|
| Pour : | 9 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

5) Vote des subventions aux associations versées au titre du budget 2023

Lors de la réunion de la commission des finances du 24 mars 2024, une étude de toutes les demandes faites par les associations a été réalisée par les conseillers municipaux. Madame la Première Adjointe propose au conseil municipal la répartition établit lors de la réunion des finances :

| | |
|-------------------------------------|------|
| - Sou des école | 500€ |
| - APECIMM | 200€ |
| - Comité des fêtes | 800€ |
| - Musique en Obiou | 100€ |
| - Souvenir Français | 50€ |
| - Skieur du Mont aiguille | 50€ |
| - Amicale des Donneurs de sang | 50€ |
| - Sou des Ecole de Mens | 100€ |
| - Au détour du bon son | 100€ |
| - Les amis de Vaulserre | 250€ |
| - ADMR Clelles | 500€ |
| - Rialto issue de secours et Codase | 100€ |

Cette répartition ne posant aucun problème, le conseil passe au vote :

| | |
|--------------|---|
| Pour : | 9 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

6) Vote du budget primitif 2023 de la Commune

Ayant voté les décisions préalables, Madame la Première Adjointe, chargée des finances propose de passer à l'examen du Budget primitif pour la commune pour 2023. Elle revient à son tableau de synthèse tout en rappelant que les documents officiels ont été communiqués aux conseillers et étudiés lors de la réunion du 24 mars 2023.

Pour la section de fonctionnement les dépenses inscrites s'élèvent à 445 100,00 euros en équilibre avec des recettes pour un montant identique.

Pour la section d'investissement les dépenses inscrites s'élèvent à 151 200,00 euros en équilibre avec des recettes pour un montant identique.

Le budget primitif général de la commune de Lalley est équilibré en recettes et dépenses pour le total de 596 300,00 euros

L'ensemble du conseil remarque le côté extrêmement contraint de ce budget, certains faisant remarquer que si l'on enlève les dépenses obligatoires il ne reste quasi rien. Madame SIMOES approuve et explique qu'en effet l'année sera très serrée avec l'impossibilité malheureusement de développer le moindre projet.

Madame la Maire demande si toutes les questions ont été posées, devant l'affirmative elle propose de passer au vote qui donne les résultats suivants :

| | |
|--------------|---|
| Pour : | 9 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

7) Approbation du compte de gestion 2022 pour le budget de l'eau et de l'assainissement

Le Budget principal de la commune ayant été voté, Madame la Première adjointe passe à l'étude du compte de gestion du budget de l'Eau de de l'Assainissement.

Comme pour le budget de la commune, les chiffres du compte administratif du budget de l'Eau de de l'Assainissement sont identiques à ceux du compte de gestion.

| | |
|--------------|---|
| Pour : | 9 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

8) Approbation du compte administratif 2022 pour le budget de l'eau et de l'assainissement

Madame SIMOES explique les résultats suivants :

- La Section de Fonctionnement s'élève en Dépenses à 52 952.33 €, en Recettes à 76 660.10 € et un excédent reporté de 49 348.50€.
- La Section d'Investissement s'élève en Dépenses 59 002.96 € et en Recettes à 23 268.70 € et un excédent reporté de 34 842.84 €.
- Le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2022 dégage un excédent de Fonctionnement de 73 056.27 €.
- Reste à réaliser en dépense d'investissement : 16 600€
- Reste à réaliser en recette d'investissement : 2100€
- Considérant les restes à réaliser, le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2022 dégage un déficit d'investissement de 15 391.42 €

L'exposé ne suscitant aucun débat, Madame la Première adjointe propose de passer au vote. Madame la maire quitte la salle du conseil. Les résultats du vote sont les suivants :

| | |
|--------------|---|
| Pour : | 8 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

9) Affectation des résultats 2022 au budget 2023 de l'eau et de l'assainissement

Après le retour de madame la Maire, Madame la première Adjointe reprend le débat et propose d'affecter les résultats pour 2023.

• Les reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 34 842.84 €.

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 49 348.50€.

• Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : -35 734.26€

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 23 707.77 €

- Restes à réaliser en dépenses d'investissement : -16 600 €
 - Restes à réaliser en recettes d'investissement : 2 100 €
 - Affectation au budget 2023 :
- Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 57 664.85€.

Elle propose de passer au vote qui donne les résultats suivants :

| | |
|--------------|---|
| Pour : | 9 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

10) Vote du budget primitif 2023 de l'eau et de l'assainissement

Reprenant la parole Madame SIMOES expose le budget 2023 pour l'Eau et l'Assainissement.

Pour la section de fonctionnement les dépenses inscrites s'élèvent à 147 650 euros en équilibre avec des recettes pour un montant identique.

Pour la section d'investissement les dépenses inscrites s'élèvent à 94 740,00 euros en équilibre avec des recettes pour un montant identique.

Le budget primitif l'Eau et l'Assainissement est équilibré en recettes et dépenses pour le total de 242 390,00 euros

| | |
|--------------|---|
| Pour : | 9 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

11) Approbation du compte de gestion 2022 pour le budget de l'auberge

Le Budget pour l'Eau et l'Assainissement ayant été voté, Madame la Première adjointe passe à l'étude du compte de gestion du budget de l'Auberge.

Elle explique que le budget primitif de l'exercice 2022 a été bien repris. Le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, et l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 ont été comptabilisées. Elle expose que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Aucune question du conseil n'étant posée, Madame la maire, ordonnateur des dépenses propose de passer au vote :

| | |
|--------------|---|
| Pour : | 9 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

12) Approbation du compte administratif 2022 pour le budget de l'auberge

Comme pour les budgets précédents les chiffres du compte administratif de l'Auberge, Madame SIMOES développe et explique les résultats suivants.

A la section de fonctionnement les dépenses se sont élevées à 19 512,97 euros pour des recettes à hauteur de 20 333,74 euros et un excédent de 5 944,41 euros.

A la section d'investissement les dépenses se sont élevées à 19 146,50 euros pour des recettes de 18 837,49 euros soit un déficit de 2 947,13

S'il y a un déficit en investissement et qu'il y a un excédent en fonctionnement alors on prélève le montant du déficit d'investissement sur l'excédent de fonctionnement d'où un solde positif d'exploitation de 2 997,28 euros

L'exposé de ce compte administratif ne soulevant pas de questionnement, Madame la première adjointe propose de passer au vote. Madame la maire, comme pour tous les comptes administratif, étant ordonnateur quitte la salle du Conseil. Madame la première adjointe fait procéder au vote qui donne les résultats suivants :

| | |
|--------------|---|
| Pour : | 8 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

13) Affectation des résultats 2022 au budget 2023 de l'auberge

Madame la Maire après avoir remercié le Conseil municipal, redonne la parole à Madame la Première adjointe pour l'affectation des résultats du compte administratif de l'Auberge au budget 2023 de la structure. Elle expose les données de l'opération :

- Les reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -2638.12 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 5123.64 €

- Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : - 309.01 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de :820.77€

- Besoin de la section d'investissement : 2 947.13 €

- Affectation au budget 2023 :

Excédent d'investissement reporté : 2 997.28 €

Recette d'investissement (1068) : 2 947.13 €

Les membres du conseil n'ayant pas d'objection à formuler, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

14) Vote du budget primitif 2023 de l'auberge

Madame la Première Adjointe en charge des affaires financières expose le budget primitif pour l'Auberge :

Pour la section de fonctionnement les dépenses inscrites s'élèvent à 27 490,00 euros en équilibre avec des recettes pour un montant identique.

Pour la section d'investissement les dépenses inscrites s'élèvent à 22 440,00 euros en équilibre avec des recettes pour un montant identique.

Le budget primitif l'Eau et l'Assainissement est équilibré en recettes et dépenses pour le total de 49 930,00 euros

Le conseil décide passer au vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

15) Rénovation logement communal - Demande de subvention

Madame la Maire remercie chaleureusement la première Adjointe pour le travail réalisé en collaboration avec Emilie DAVID, secrétaire de la commune. Elle expose au Conseil que la municipalité a engagé une rénovation des appartements de la commune pour les mettre en conformité. Madame la Maire donne la parole à M. Jean-François CLAUDE 3^{ème} Adjoint en charge des logements. Ce dernier propose au Conseil Municipal de demander une subvention au Conseil Départemental de l'Isère pour la réhabilitation de l'appartement de type T2 situé au 4 place du Détré afin d'aider la commune à financer les opérations de rénovation.

Aucun membre du conseil ne voyant d'explication à demander, le conseil passe au vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Considérant que l'ensemble des points à voir ont été vus, qu'il n'y a aucune demande du conseil, Madame la Maire prononce la clôture du conseil du 31 mars 2023 à 21h02.

Le secrétaire de Séance,
Jean-François CLAUDE
3e adjoint au maire

